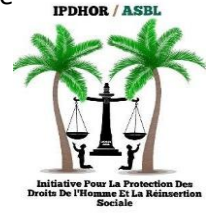




Initiative pour la Protection des Droits de l'Homme et la Réinsertion sociale
ADRESSE : N°118 /AV.3Z,Q.MOISE TSHOMBE/C.MANIKA,V.KOLWEZI, LUALABA/ RDC
Tel :+243824744447/996751373
Email : ipdhor.asbl@gmail.com/infos@ipdhor-drc.org
N°IMPOT . A2528986K;F92/55.006
Twitter: @ipdhor
www.ipdhor-drc.org



COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°0018/IPDHOR/07/2026

**“ Qui autorise l'utilisation d'armes létales dans la concession de TFM à Fungurume :
l'IPDHOR appelle à une enquête indépendante et au respect des droits humains ”**

L'Initiative pour la Protection des Droits de l'Homme et la Réinsertion Sociale (IPDHOR ASBL) exprime sa profonde préoccupation face à la dégradation de la situation sécuritaire autour de la concession de Tenke Fungurume Mining (TFM), dans la commune urbano Rurale de Fungurume.

L'IPDHOR reconnaît que les intrusions répétées d'exploitants artisanaux clandestins dans la concession constituent un défi réel pour les autorités publiques et pour l'entreprise TFM . Toutefois, la gestion de cette situation doit impérativement respecter les droits des communautés environnantes, les lois nationales ainsi que les normes internationales relatives aux droits humains.

Depuis plusieurs mois, IPDHOR reçoit de nombreux témoignages provenant notamment des localités de Mutende, Kafwaya, Bicipi et Mano Mapia. Selon ces témoignages, des coups de feu seraient régulièrement entendus aux abords de la concession. Des habitants rapportent également des cas de personnes blessées par des balles perdues ainsi que des habitations dont les toitures auraient été perforées par des balles. Ces informations suscitent une vive inquiétude et alimentent un climat d'insécurité au sein des communautés riveraines.

L'IPDHOR s'interroge sur les conditions dans lesquelles des armes à feu seraient utilisées dans les opérations de sécurisation de la concession et rappelle que le recours à la force doit toujours respecter les principes de légalité, de nécessité, de proportionnalité et de responsabilité.

Par ailleurs, plusieurs témoignages mettent en cause un ressortissant chinois connu localement sous le surnom de « Up Men », qui serait impliqué dans des actes d'interpellation, de violences physiques et de mauvais traitements à l'encontre de creuseurs artisanaux. Si ces faits sont établis, ils constitueraient de graves violations des droits humains et seraient incompatibles avec les engagements de TFM au titre des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme, auxquels l'entreprise est adhérent.

L'IPDHOR rappelle qu'aucune entreprise privée ni aucune société de sécurité privée ne peut se substituer aux autorités judiciaires ni exercer une justice parallèle.

Eu égard à ce qui précède, nous demandons :

Au Gouvernement de la République démocratique du Congo :

- D'ouvrir sans délai une enquête indépendante sur les allégations d'usage d'armes à feu contre des civils et sur les blessures signalées dans les villages riverains ;
- D'identifier et de poursuivre tout auteur d'usage illégal de la force ;

ADRESSE : N°118 /AV.3Z,Q.MOISE TSHOMBE/C.MANIKA,V.KOLWEZI, LUALABA/ RDC
Tel :+243824744447/996751373
Email : ipdhor.asbl@gmail.com/infos@ipdhor-drc.org
N°IMPOT . A2528986K;F92/55.006
Twitter: @ipdhor
www.ipdhor-drc.org

- mettre en place une solution durable à l'exploitation artisanale clandestine afin de prévenir les affrontements.

Aux Autorités Militaires, Policières et Entreprises de sécurité privées :

- De respecter strictement les normes nationales et internationales encadrant l'usage de la force ;
- De garantir la protection des populations civiles vivant autour de la concession de TFM.

À Tenke Fungurume Mining (TFM) :

- De diligenter une enquête interne indépendante sur les allégations de violations des droits humains commises par les entreprises de sécurité privée et les services de sécurité publics ou toute personne agissant pour son compte ;
- De prendre toutes les mesures nécessaires pour que les sociétés de sécurité respectent les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme ;

À la Commission nationale des Droits de l'homme, au Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme et aux partenaires internationaux

- De mener une mission d'observation indépendante afin d'établir les faits et de formuler des recommandations.

Fait à Kolwezi, le 9 juillet 2026

Pour IPDHOR
La Direction



ADRESSE : N°118 /AV.3Z,Q.MOISE TSHOMBE/C.MANIKA,V.KOLWEZI, LUALABA/ RDC

Tel :+243824744447/996751373

Email : ipdhor.asbl@gmail.com/infos@ipdhor-drc.org

N°IMPOT . A2528986K;F92/55.006

Twitter: @ipdhor

www.ipdhor-drc.org